

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 13 décembre 2021, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
Absente	Lyse Chatelois	siège 4
	Krystelle Noël	siège 5
	Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2021-12-218**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2021;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Avis de motion et projet de règlement de taxation 2022;**
8. **Gym extérieur;**
9. **Employés :**
  1. **Congés fériés des Fêtes payés;**
  2. **Salaire directrice-générale;**
  3. **Salaire des employés;**
10. **Changement des signataires à la Caisse;**
11. **Formation des élus;**
12. **Distribution des responsabilités des membres du Conseil;**
13. **Calendrier des séances ordinaires 2022;**
14. **Renouvellements :**
  1. **Contrat de PG Govern pour l'entretien;**

- 2. Offre de services plates-bandes école;
- 15. Archiviste :
  - 1. Paiement;
  - 2. Liste de destruction des archives;
- 16. Projet de loi 103;
- 17. Politique familiale;
- 18. Subvention ensemencement Lac Lindsay;
- 19. Paiement des comptes :
  - 19.1 Comptes payés;
  - 19.2 Comptes à payer;
- 20. Bordereau de correspondance;
- 21. Rapports :
  - 21.1 Maire;
  - 21.2 Conseillers;
  - 21.3 Directrice générale;
- 22. Varia;
- 23. Période de question réservée au public;
- 24. Évaluation de la rencontre;
- 25. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2021**

#### **Résolution 2021-12-219**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 8 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

### 5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur a remis un rapport pour le mois de novembre 2021.

### 6. **CDSM**

**ATTENDU QUE** le gym extérieur de la Municipalité sera construit;

**ATTENDU QUE** l'achat d'appareils de fitness et la construction de la structure d'un toit sera nécessaire pour que le gym extérieur soit pleinement fonctionnel;

**ATTENDU QUE** des soumissions ont été demandées;

**ATTENDU QU'** une subvention peut être obtenue pour la construction du gym extérieur;

#### **Résolution 2021-12-220**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**Qu'une** demande de subvention sera présentée à la Fondation Tillotson pour l'achat d'appareils de fitness et la construction de la structure d'un toit pour le gym extérieur de la Municipalité.

**Que** la municipalité de Saint-Malo donne le mandat à madame Micheline Robert, agente au développement de s'occuper du processus de la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**7. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 2022**

Remis à une séance ultérieure.

**8. GYM EXTÉRIEUR**

**ATTENDU QUE** le gym extérieur a besoin d'appareils de fitness;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à une demande de soumission;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Jeux 1 000 pattes a envoyé une soumission pour des appareils de fitness pour le gym extérieur;

**Résolution 2021-12-221**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**D'accepter** la soumission de Jeux 1 000 pattes au montant de 14 060,00 \$ plus les taxes applicables pour les appareils de fitness;

**De désigner** Madame Micheline Robert comme signataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**9. EMPLOYÉS**

**9.1 Congés fériés des Fêtes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Saint-Malo paie des journées à ses employé-e-s pour la période des Fêtes;

**Résolution 2021-12-222**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**De payer** quatre journées (la veille de Noël, Noël, la veille du Jour de l'an et le Jour de l'an) à tous les employés de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**9.2 Salaire directrice générale**

Remis à une séance ultérieure.

**9.3 Salaire des employés**

Remis à une séance ultérieure.

**10. CHANGEMENT DE SIGNATAIRES À LA CAISSE**

- ATTENDU QUE** la Municipalité veut changer les signataires pour les comptes de la Municipalité;
- ATTENDU QUE** deux signatures sont requises sur les chèques;
- ATTENDU QUE** la Municipalité désire nommer un remplaçant en cas d'incapacité du Maire à signer;
- ATTENDU QUE** le Comité des Loisirs de Saint-Malo a fait la donation de ses avoirs à la Municipalité;

#### **Résolution 2021-12-223**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller René Madore,

**Que** pour le compte 80248 de la Municipalité, les signataires seront la directrice générale Edith Rouleau, le Maire Benoit Roy et la conseillère Karine Montminy, mairesse suppléante, en cas d'incapacité du Maire à signer;

**Que** pour le compte 81602 de la Municipalité pour la bibliothèque, les signataires seront la directrice générale Edith Rouleau, Françoise Dion, responsable de la bibliothèque et la conseillère et mairesse suppléante Karine Montminy agissant comme remplaçante en cas d'incapacité de Madame Dion à signer

**Que** le compte 80084 du Comité des Loisirs de Saint-Malo doit être transféré à la Municipalité pour les Loisirs;

**Que** pour le compte 80084 de la Municipalité pour les Loisirs, les signataires seront la directrice générale Edith Rouleau, le Maire Benoit Roy et la conseillère et mairesse suppléante Karine Montminy agissant comme remplaçante en cas d'incapacité du Maire à signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **11. FORMATION DES ÉLUS**

**ATTENDU QUE** le gouvernement a décrété que les élus municipaux doivent obligatoirement suivre la formation *Le comportement éthique* conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre aux élus la formation *Le comportement éthique*;

#### **Résolution 2021-12-224**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**Que** les élus suivront la formation *Le comportement éthique* donné par la FQM conjointement avec la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton pour un prix total de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables pour 15 personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **12. DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les conseillers se sont entendus pour que la distribution des tâches soient fait comme suit :

René Madore : Sécurité publique et incendie  
Karine Montminy : Famille jeune, MADA (aînés) et Ressources humaines  
Marcel Blouin : Agro/forestier et Environnement

### 13. **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2022**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

#### **Résolution 2022-12-225**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront le lundi sauf lors de journées fériées et qui débuteront à 20 h :

Lundi 10 janvier 22	Lundi 11 juillet 22
Lundi 14 février 22	Lundi 08 août 22
Lundi 14 mars 22	Lundi 12 septembre 22
Lundi 11 avril 22	Mardi 11 octobre 22 (Action de Grâces)
Lundi 09 mai 22	Lundi 14 novembre 22
Lundi 13 juin 22	Lundi 12 décembre 22

**Qu'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 14. **RENOUVELLEMENTS**

#### **14.1 Contrat de PG Govern pour l'entretien**

**ATTENDU QUE** le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications par PG Solutions couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2022 doit être fait;

#### **Résolution 2021-12-226**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

**DE** renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour l'année 2022 au coût de 6 926 \$ plus les taxes applicables.

**DE** nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière comme signataire du contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **14.2 Offre de services plates-bandes école**

Remis à une séance ultérieure.

### 15. **ARCHIVISTE**

#### **15.1 Paiement**

**ATTENDU QUE** la gestion des archives a été effectué;

#### **Résolution 2021-12-227**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

De payer la facture 2021/39 au montant de 1 127,94 \$ plus les taxes applicables pour la gestion des archives 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 15.2 Acceptation de la liste de destruction des archives

**ATTENDU QU'** une liste de destruction a été remise par monsieur Michel Hamel, archiviste lors de la gestion des archives pendant la semaine du 8 novembre 2021;

**ATTENDU QU'** un avis a été demandé à madame Nancy Bilodeau, greffière de la MRC de Coaticook sur les documents de la liste de destruction;

**ATTENDU QUE** madame Nancy Bilodeau, greffière de la MRC de Coaticook a conseillé de vérifier certains documents à détruire sur la liste fournie par monsieur Michel Hamel, archiviste;

### **Résolution 2021-12-228**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

**Qu'**après vérification, la liste de destruction remise par l'archiviste est acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 16. **PROJET DE LOI 103**

**ATTENDU QUE** l'adoption du *Projet de Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif* (Projet de Loi 103) le 6 octobre 2021 par le gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** sous prétexte d'allègement administratif, le projet de Loi 103 a des impacts majeurs et non souhaitables en aménagement du territoire et en urbanisme par l'introduction d'importantes modifications au mécanisme de demande d'exclusion d'un lot d'une zone agricole;

**ATTENDU QUE** l'article 75 du Projet de Loi 103 modifie l'article 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* et que dorénavant, le demandeur doit démontrer qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité régionale de comté et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion, peu importe le type d'usage ;

**ATTENDU QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pourra ainsi rejeter une demande d'exclusion pour le seul motif que des espaces sont disponibles à l'échelle de la MRC;

**ATTENDU QUE** Cette modification prévue à la LPTAA est susceptible de générer des effets importants sur le dynamisme des municipalités rurales et va à l'encontre du renforcement des cœurs villageois puisque les demandes d'exclusion pourront être *de facto* rejetées par la CPTAQ sous seul motif qu'une municipalité voisine possède de tels espaces et sans avoir entendu les arguments des demandeurs;

- ATTENDU QUE** cette modification prévue à la LPTAA va à l'encontre du principe, pourtant affirmé du gouvernement du Québec, de mieux prendre en compte les particularités régionales et locales en établissant une procédure mur-à-mur rigide et peu adaptée aux régions hors des grands centres urbains;
- ATTENDU QUE** cette modification prévue à la LPTAA affaiblit ainsi le schéma d'aménagement et de développement (SAD) des MRC qui est le document de planification permettant de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires;
- ATTENDU QUE** l'article 72 du projet de loi 103 modifie l'article 62.8 de la LPTAA afin d'apporter une souplesse lors de l'analyse à la CPTAQ de demandes de lotissement afin de prendre en compte une diversité de modèles et de projets nécessitant des superficies variées dans le but de favoriser la relève agricole et de développement de nouveaux modèles agricoles;
- ATTENDU QUE** ces assouplissements sont essentiels mais que le développement de nouveaux modèles agricoles nécessite également une ouverture quant à la rentabilité de ces projets en vue de permettre la construction d'une résidence pour ces producteurs agricoles issus de modèles agricoles diversifiés ;
- ATTENDU QUE** la rentabilité des projets agricoles issus modèles diversifiés doit être prise en considération par la CPTAQ lors de demande de construction d'une résidence pour un producteur agricole en vertu de l'article 40 de la LPTAA ;
- ATTENDU QUE** le lien fort entre la vitalité des activités et du territoire agricole et le dynamisme des cœurs villageois et des villes centres lesquels s'harmonisent à l'intérieur du Schéma d'aménagement et de développement des MRC qui est l'outil privilégié visant à assurer cet équilibre fondamental entre la pérennité de la zone et des activités agricoles et le développement des municipalités et des régions;
- ATTENDU QUE** la volonté du gouvernement du Québec d'élaborer une Stratégie nationale en urbanisme et en aménagement des territoires (SNUAT);

### **Résolution 2021-12-229**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**De** demander le retrait des modifications prévues à l'article 75 du projet de Loi 103 en respect des compétences des municipalités sur leur développement local;

**De** profiter de la SNUAT pour proposer un mécanisme visant à renforcer le rôle des schémas par l'intégration de critères rigoureux de recevabilité des demandes d'exclusion de la zone agricole, laquelle serait la meilleure et la plus susceptible de concourir à la vitalité des villages et la pérennité de la zone et des activités agricoles;

**De** demander que le principe de reconnaissance de la diversité de modèles et de projets agricoles nécessitant des superficies variées soit également pris en compte lors de l'analyse de projet soumis en vertu de l'article 40 de la LPTAA à l'aide de critères permettant d'assurer la pérennité de ces projets agricoles sur

le territoire, afin de permettre la construction de résidence pour ces producteurs agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 17. POLITIQUE FAMILIALE

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2020-04-79;

**ATTENDU QU'** un montant de 250 \$ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour chaque nouveau-né;

### Résolution 2021-12-230

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**De** remettre un montant de 500 \$ à madame Amy Lacourse-Houle pour la naissance de ses enfants Éliot et Édouard.

**De** remettre un montant de 250 \$ à madame Kathye Daneault-Martel pour la naissance de son enfant Kloé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 18. SUBVENTION ENSEMENCEMENT LAC LINDSAY

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre une subvention dans son Volet ensemencement estival;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipale est intéressé à obtenir cette subvention afin de l'aider à augmenter l'ensemencement du lac Lindsay;

### Résolution 2021-12-231

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**Que** le Conseil municipal procède à la demande de subvention au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du *Volet ensemencement estival*.

**Que** le Conseil municipal nomme madame Adèle Grou comme mandataire pour compléter et soumettre cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 19. PAIEMENT DES COMPTES

### 19.1 Comptes payés

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 117 895,78 \$ payés depuis le 9 novembre 2021;

### Résolution 2021-12-232

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**D'accepter** la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 117 895,78 \$ payés depuis le 9 novembre 2021.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 19.2 Comptes à payer

### 19.2.1 Jean-François Laflamme

**ATTENDU QU'** à la résolution 2019-04-70, la municipalité a engagé Monsieur Jean-François Laflamme comme chargé de projet pour les travaux de construction des rues et des égouts pluviaux du nouveau secteur résidentiel;

**ATTENDU QUE** Monsieur Jean-François Laflamme a remis une facture pour les services qu'il a fourni;

#### **Résolution 2021-12-233**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller René Madore,

**De** payer la facture 2021-001 pour un montant total de 16 305,00 \$ sans taxes pour ses services de chargé de projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 19.2.2 Scierie Labranche Inc.

**ATTENDU QU'** à la résolution 2021-08-161, le Conseil avait accepté de faire l'achat de quatre (4) poteaux pour l'installation de filet au terrain de balle;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'achat des poteaux auprès de l'entreprise Scierie Labranche Inc.;

**ATTENDU QU'** ils ont remis une facture;

#### **Résolution 2021-12-234**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**De** payer la facture 5730 au montant de 1 200,00 \$ plus taxes applicables à l'entreprise Scierie Labranche Inc. pour l'achat de quatre (4) poteaux pour le terrain de balle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 20. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

### 20.1 **Demande de prolongation pour l'installation d'une fosse septique au 67 rang C**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du 67 rang C se sont engagés à effectuer la mise en place d'une fosse septique conforme pour desservir leur habitation lors de l'achat de la propriété à l'été 2020;

**ATTENDU QUE** la Municipalité leur a entre autres transmis une lettre en mai 2021 leur rappelant que l'installation d'une fosse conforme n'avait toujours pas été effectuée;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a accepté de prolonger le délai de réalisation des travaux et a autorisé que les travaux de mise aux normes des installations septiques desservant cet immeuble soient réalisés au plus tard à l'automne 2021;

**ATTENDU QUE** les propriétaires n'ont pu trouver un entrepreneur pour effectuer les travaux requis dans les délais requis;

**ATTENDU QU'** ils ont fait une autre demande de prolongation de délai pour leur permettre de réaliser les travaux;

#### **Résolution 2021-12-235**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**D'exiger** que les propriétaires de l'immeuble situé au 67 rang C présentent une demande de permis d'installation septique pour la construction d'une nouvelle installation septique conforme à la réglementation applicable, accompagnée de tous les documents requis, incluant le nom de l'entrepreneur effectuant les travaux et la date où ceux-ci seront effectués, d'ici le 30 avril 2022;

**D'exiger**, dans le cadre de la demande de permis requise, que les propriétaires de l'immeuble situé au 67 rang C fournissent une étude de caractérisation du site conforme aux normes actuellement en vigueur ou une attestation émise par un expert compétent confirmant que l'étude de caractérisation du site effectuée en 2014 est conforme aux normes actuellement en vigueur;

**De** rappeler aux propriétaires que dans l'éventualité où ils ne se conformaient pas à la présente demande, la Municipalité poursuivra les démarches prévues par sa résolution numéro 2018-08-164 et fera effectuer les travaux nécessaires, à leurs frais conformément à l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **20.2 Demande de commandite : 12 jours en juin**

**ATTENDU QUE** la santé mentale est un sujet de plus en plus d'actualité et touche beaucoup plus de personnes qu'on ne le croit;

**ATTENDU QUE** l'évènement 12 jours en juin a pour objectif d'amasser des fonds pour l'Éveil, ressource communautaire en santé mentale de Coaticook qui supporte les personnes rencontrant des difficultés d'ordre émotionnel ou liés à la santé mentale;

#### **Résolution 2021-12-236**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**Que** la Municipalité accorde un montant de 250,00 \$ à l'évènement 12 jours en juin de l'organisme l'Éveil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **20.3 Campagne des Paniers de Noël et Grande Guignolée des Médias**

**ATTENDU QUE** le Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook a organisé cette année encore une Campagne de Paniers de Noël;

**ATTENDU QUE** le CAB a fait parvenir une demande de contribution à la Municipalité;

**Résolution 2021-12-237**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

**Que** la Municipalité fera un don au montant de 500,00 \$ à la Campagne;

**Que** la directrice générale contactera le Centre d'action bénévole pour que ce don soit redistribué aux familles de Saint-Malo qui sont dans le besoin;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**21. RAPPORTS**

**21.1 Maire**

Aucun sujet n'est abordé.

**21.2 Conseillers**

Aucun sujet n'est abordé.

**21.3 Directrice générale**

**21.3.1 Achat de fourches**

**ATTENDU QUE** le chariot élévateur du garage municipal a besoin de fourches pour chargeuse rétro caveuse;

**Résolution 2021-12-238**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

**D'**autoriser l'achat de fourches pour le chariot pour un montant maximal de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**21.3.2 Branchement du nouveau secteur à Hydro Québec**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo désire brancher le nouveau secteur résidentiel à Hydro Québec;

**ATTENDU QUE** le numéro de client de la municipalité est 100020479;

**ATTENDU QUE** le nouveau secteur est situé le long de la Route 253 sud;

**ATTENDU QU'** il y aura 8 terrains à vendre dans un premier temps pour des maisons individuelles;

**ATTENDU QU'** il y aura une phase 2 au projet et qu'il y aura 5 lots de plus à vendre;

**ATTENDU QUE** les tensions requises seront de 120/240V;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire installer le type du réseau aérien;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire également le branchement aérien;

**Résolution 2021-12-239**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**D'**autoriser Hydro Québec de venir effectuer les travaux nécessaires à un réseau avant lot dans le nouveau secteur résidentiel de Saint-Malo.

**Que** les signataires autorisés seront Monsieur le Maire Benoît Roy et Madame la Directrice Générale Édith Rouleau pour tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**22. VARIA**

Aucun point n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question du public.

**24. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres du conseil se disent satisfaits de la rencontre.

**25. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 21 h 45.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière